



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1er février 2008

Conseillers en exercice : 43

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 janvier 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 8 février 2008

**Protection et l'entretien du marais poitevin - Piégeage de ragondins
- Convention avec l'association pour l'insertion AIPEMP**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume
JUN - M. Paul SAMOYAU - M. Jacques LAMARQUE - Mme Jeanine BIMES - Mme
Andrée CHAREYRE -

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Rémy LANDAIS - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Valérie
UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - Mme Danièle
GANDILLON - Mme Madeleine CHAIGNEAU - M. Amaury BREUILLE - M. Bernard
JOURDAIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Michel GENDREAU - M. Joël RENOUX -
M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Franck GIRAUD - Mme Françoise
BILLY - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole GRAVAT - Mme Claudie
LAROCHE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Guillaume JUN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROCHE
- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés :

Adjoints :

M. Robert PLANTECOTE -

Conseillers :

M. Alain GARCIA - Mme Catherine DEGUERCY - Mlle Karen NALEM - Mme Françoise
HALAT - Mme Christabelle CHOLLET - Mme Michelle LE FRIANT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er février 2008

DELIBERATION D20080081

**RISQUES MAJEURS ET
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Protection et l'entretien du marais poitevin - Piégeage de
ragondins - Convention avec l'association pour l'insertion
AIPEMP**

Monsieur le Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La prolifération des ragondins, espèce exogène qui s'est installée dans la vallée de la Sèvre Niortaise depuis les années 1980, pose un problème d'équilibre de l'écosystème faunistique.

Cette espèce originaire d'Amérique du Sud n'ayant pas de prédateur connu sous nos latitudes, il convient d'organiser des opérations de piégeages périodiques afin de réguler les populations de ragondins.

Il est ici rappelé que les opérations de lutte chimique par dissémination d'appâts empoisonnés sont désormais strictement interdites en Deux-Sèvres.

Il est bien entendu qu'une opération de cette nature ne peut être envisagée que coordonnée à l'échelle de l'ensemble du marais concerné par la prolifération des ragondins.

C'est pourquoi Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres a été amené à prendre un arrêté en date du 19 décembre 2005, par lequel il confie à la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) la coordination des opérations de lutte collective.

Compte tenu de la spécificité de ce type d'opération, de l'intérêt qu'elle présente pour la préservation de l'écosystème, et du souhait exprimé par les partenaires de faire intervenir une structure impliquée dans l'économie sociale et solidaire, la FDGDON s'est associée avec le centre culturel de Mauzé Sur le Mignon pour constituer l'AIPEMP, association pour l'insertion dont l'objet statutaire est de réaliser des interventions d'intérêt général sur le Marais en faisant appel à un public en difficulté d'insertion.

Par conséquent, depuis 2006, chaque commune concernée par la nécessité de la lutte contre la prolifération des ragondins, est invitée à conventionner avec l'AIPEMP pour lui permettre d'assurer la dite mission. Le montant annuel de la participation pour notre commune, a été chiffré pour 2008 à 12.485 € soit une augmentation de 2 % par rapport à 2007.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention entre la Ville de Niort et l'AIPEMP pour permettre le bon déroulement de la campagne annuelle de piégeage de ragondins sur la Sèvre Niortaise et les marais qui en dépendent.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 30 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 13 |

Le Maire de Niort

Signé

Alain BAUDIN